



## **PRÉCONISATIONS DE DELEVOYE SUR LES RETRAITES UN TEXTE TOTALEMENT INACCEPTABLE!**

Le Haut-commissaire aux retraites a rendu le 18 juillet ses préconisations et comme FO l'avait annoncé, elles représenteraient si elles étaient mises en œuvre un recul social historique. La mise en place d'un régime universel par points supprimerait en effet notre régime spécial de retraite des Industries Électriques et Gazières, fruit du combat de dizaines de milliers d'agents.

Rien ne justifie ce choix si ce n'est une volonté purement idéologique : notre régime en effet contribue à la solidarité des autres régimes et il ne demande rien à personne.

Ce rapport de 132 pages s'inscrit dans cette vision de nivellement par le bas et frapperait particulièrement les salariés de nos industries, qui ont toujours été à la pointe du progrès social.

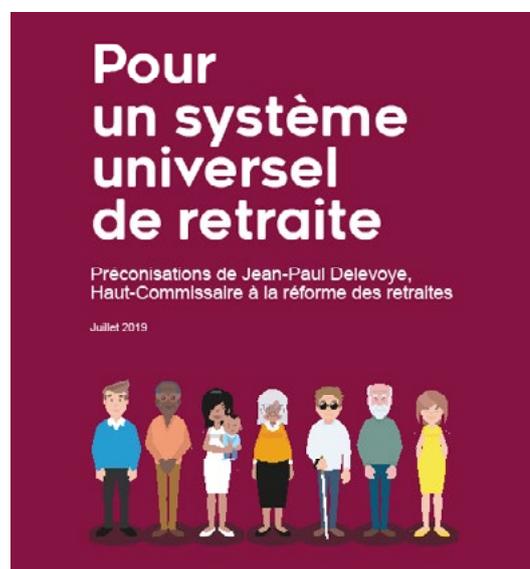
**La mise en place d'un âge pivot à 64 ans :  
la remise en cause de la retraite à 62 ans**

Sauf à considérer que **le duo DELEVOYE-MACRON prend les salariés pour des imbéciles**, la mise en place d'un âge pivot à 64 ans représente bel et bien **une négation de l'engagement selon lequel l'âge de la retraite resterait inchangé**. Car en pénalisant financièrement ceux qui partent à 62 ans à travers une décote, ils suppriment de fait ces départs sauf à accepter d'avoir des pensions amputées. Un vrai scandale.

Et ce n'est pas fini, car tout à laisse à penser qu'une salve de mesures renforçant encore cette disposition inique arrivera si cette réforme voit malheureusement le jour...

**Indexations de la valeur du point et des retraites :  
Des promesses qui n'engagent que ceux qui y croient**

Le projet DELEVOYE indique que les pensions de retraite suivront l'inflation. Qui peut le croire alors que le Gouvernement avait décidé de désindexer pendant deux ans les retraites de nos anciens et qu'il a fallu le conflit des gilets jaunes pour qu'il finisse par y renoncer. Il n'y a évidemment aucune garantie qu'il ne refera pas le même coup. **Quelle confiance peut-on accorder aux engagements des pouvoirs publics ? Aucune !**



Le projet DELEVOYE prévoit également que l'acquisition des points de retraite se fera en privilégiant une règle d'évolution des points tenant compte de l'évolution des salaires et non de l'inflation, disposition censée être plus favorable.

Mais d'une part, cette évolution est renvoyée à une date ultérieure non précisée et d'autre part, ces propositions se situent dans la cadre de la volonté gouvernementale de limiter la part des retraites dans le PIB et donc, là encore, la tenue de cette promesse est très improbable.

### **Notre régime spécial détruit.**

Le rapport DELEVOYE est clair : **il s'inscrit dans la disparition de notre régime spécial**, la mise en place de cette réforme arrivant très rapidement puisqu'il propose qu'elle ait lieu à partir de 2025 pour les salariés nés en 1963 et après. **Finie la pension calculée sur les six derniers mois** qui donnait une visibilité aux salariés sur leur pension future. À la place, **un régime par points totalement aléatoire** et dont le pilotage sera dicté uniquement par des considérations financières !

## *Notre régime de retraite contribue à la solidarité des autres régimes et ne demande rien à personne*

Le texte prévoit ensuite diverses dispositions transitoires pour les salariés impactés par la réforme :

- Le texte affirme que «les droits à la retraite constitués dans les anciens régimes sont garantis», ce qui concerne la partie de la carrière allant jusqu'en 2025 pour les agents directement concernés par cette réforme. Pour cela, il indique «que les règles de calcul seront adaptées pour que les droits soient calculés au prorata de la période passée dans les anciens régimes». Mais pudiquement, le rapport précise que «des travaux complémentaires sur les implications juridiques et opérationnelles de cette transition seront menés d'ici à la présentation du projet de loi». Bref, eux-mêmes ne savent pas où ils vont. **C'est grave, car cela concerne la retraite de dizaines de milliers de salariés !**

- Le rapport prévoit que les assiettes des régimes spéciaux convergeront vers le régime général, c'est-à-dire qu'elles incluront les primes versées. Mais que les choses soient claires : **il n'y aura aucun effet sensible sur leurs retraites pour beaucoup de salariés.**

En revanche les cotisations, elles, seront exigibles. C'est pour cela que le rapport propose une transition de 15 ans, les employeurs prenant en charge dans un premier temps cette extension d'assiette qui «diminuera à mesure que la part salariale augmentera». Et bien entendu, **cette prise en charge sera un nouveau prétexte pour refuser des augmentations générales de salaires !**

- Le rapport demande enfin **la fin des services actifs dans les régimes spéciaux**, la prise en compte de la pénibilité étant renvoyée aux dispositions de droit commun (Compte Professionnel de Prévention) évidemment moins favorables. Au titre des transitions entre les deux systèmes, le texte prévoit que «conserveraient leurs droits les salariés des régimes spéciaux ayant validé au 31 décembre 2024 une durée de service de 17 ou 27 ans selon le cas». Pour «ceux qui n'auront pas atteint cette durée maximum, l'âge d'ouverture des droits sera progressivement relevée de 4 mois par génération». Là encore, **un recul social sans précédent.**

Beaucoup d'autres sujets pourraient être abordés. Il ne s'agit là que d'une première analyse.

Mais pour FO les choses sont déjà claires. **Ce projet serait un recul social historique pour les IEG** et nous ne comprenons pas qu'un syndicat -en l'espèce la CFDT- défende ce régime par points.

**Pour sa part, FO entend avec sa Confédération mobiliser contre ce projet inique et destructeur de nos garanties sociales.**